

**COMMUNIQUE PRESSE**

Nice, Jeudi 8 octobre 2015

**INTEMPERIES DU 3 OCTOBRE 2015 :  
LANCEMENT DU GUIDE UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET MOBILISATION DE SA TASK FORCE POUR LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR**

Dès le lundi 5 octobre avec la mise en place d'un numéro unique 0800 422 222 dédié aux entreprises et commerces impactés par les intempéries, la CCI Nice Côte d'Azur a assuré un premier accompagnement en renseignant les entreprises. En 3 jours, plus de 100 appels ont été recensés

Une task-force constituée de plus de 15 collaborateurs, effectuant plus de 280 visites sur 3 jours, s'est déployée sur les zones de Cannes, Cannes la Bocca, Biot, Mandelieu, Cagnes sur mer, Villeneuve Loubet, Vallauris, Antibes et Nice. En lien avec les Présidents d'Associations, les Syndicats Professionnels, les Fédérations de commerçants et groupements d'entreprises ils ont pu constater l'ampleur des dégâts et déterminer ensemble les suites à donner.

Les premières estimations font état de 1800 entreprises impactées sur les zones ouest- dans des degrés divers-représentant 10 000 emplois menacés (chômage partiel ou total). Les activités principalement concernées sont les activités de camping/loisirs/Golfs, les activités commerciales de grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne et équipement de la maison), les activités de restauration et les commerces de proximité.

Les prochains jours restant encore décisifs pour un traitement rapide des demandes de prise en charge, la CCI Nice Côte d'Azur a mis en place 2 permanences en renforçant ses équipes afin de recevoir les entreprises impactées, en plus de la présence terrain de ses collaborateurs :

- A Cannes, à la Bastide Rouge : Pépinière Créa Cannes, 11 avenue Maurice Chevalier à CANNES LA BOCCA
- A Antibes : CCI, site d'Antibes 42 Avenue Robert Soleau, à ANTIBES JUAN LES PINS

En parallèle, l'ensemble des partenaires sociaux se sont mobilisés pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des établissements sinistrés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes proposent un guide unique pour faciliter toutes les démarches administratives. L'objectif partagé est d'accompagner les entreprises sinistrées pour leur permettre de reprendre au plus vite une activité normale en simplifiant leurs démarches.

Retrouvez le **guide unique sur le "dispositif d'accompagnement des établissements sinistrés"** sur :

[http://www.cote-azur.cci.fr/Actualites-CCI/Actualites-economiques/Dispositif-d-accompagnement-des-etablissements-sinistres\\_3027](http://www.cote-azur.cci.fr/Actualites-CCI/Actualites-economiques/Dispositif-d-accompagnement-des-etablissements-sinistres_3027)

